

**COMMUNE DE PLERGUER**  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Réunion du 13 juin 2016**

**Séance n° 2016 – 06**

Nbre de conseillers en exercice : 19      Présents : 16    Votants : 17

L'an deux mille seize, le treize juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BEAUDOIN, Maire

**Présents : Monsieur Le Maire, Jean-Luc BEAUDOIN**

**Mesdames Norris-Ollivier Karine, Penguen Janine, Corbeau Chantale, Noël Odile, Le Gall Monique, Restoux Angélique,**

**Messieurs Bouaissier Jean-Pierre, Le Potier Stéphane, Loyant Stéphane, Roger Michel, Bienfait Jean-Louis, Ruellan Henri, Brindejonc Daniel, Auffret Serge**

**Procuration :** Monsieur Frieling Dieter donne procuration à Monsieur Jean-Luc BEAUDOIN

**Excusées :** Madame Troude Sylvie (arrivée à 20h55), Madame Adam Chantal

**Absent :** Dupuy Raymond

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane LE POTIER a été nommé secrétaire

Date de convocation : 08 juin 2016

**Ordre du Jour :**

- Approbation compte rendu n° 2016-05 du 10 mai 2016
- Temps d'Activités Périscolaires (TAP) – Mise en place d'une tarification - Décision
- Centre de Loisirs et Espaces Jeunes – Tarification complémentaire
- Centre de Loisirs et Espaces Jeunes – Groupe de Pilotage – Information
- Centre Multigénérationnel – Dénomination
- Communauté d'Agglomération – Pacte Financier et Fiscal – Echange

Ouverture de la séance à 20h34

Approbation du compte rendu n°2016-05 du 10 mai 2016

Monsieur Le Maire demande s'il y a des observations ou des remarques sur le compte rendu

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu par :

Votants : 16 – abstention : 01 – contre : 0 – pour : 15

***Délibération n° 2016-06-001***

|   |
|---|
| <b><u>Objet :</u> Temps d'activités périscolaires (TAP) – Mise en place d'une tarification - Décision</b> |
|---|

Depuis septembre 2014, la Commune de Plerguer, en application des décrets n°2013-77 du 24 janvier 2013 et n° 2014-457 du 7 mai 2014, a mis en œuvre une organisation des Temps d'activités Périscolaires pour l'ensemble des enfants des 2 écoles. L'objectif a été en effet non seulement d'appliquer la loi, mais aussi et surtout d'exploiter au mieux ces nouveaux créneaux pour offrir aux enfants des activités enrichissantes.

Si jusqu'à présent cette nouvelle offre a pu s'organiser sur le principe de la gratuité, le contexte financier d'aujourd'hui conduit à mettre en application une contribution des familles qui serait appliquée à partir de la rentrée 2016/2017. Il faut souligner qu'une très grande majorité des communes pratiquent une tarification des TAP.

Compte tenu des échanges qui ont eu lieu lors de la commission plénière qui s'est tenue le 6 juin 2016, il est donc proposé de retenir une tarification de 30 € pour les enfants de Plerguer (sur la base de 5 € par cycle et par enfant) et 40 € pour les enfants hors communes par an.

L'inscription des enfants est obligatoire et annuelle, notamment pour l'organisation de l'encadrement.

A une question de Monsieur Henri Ruellan qui demande si le programme des activités de toute l'année scolaire 2016/2017 est connu, Monsieur Le Maire indique que si celles-ci ne sont peut-être pas arrêtées complètement dans le détail, le travail d'organisation est bien avancé. Madame Chantale Corbeau indique que pour les premiers cycles, les choses sont calées en citant un certain nombre d'activités et qu'ensuite celles-ci doivent aussi s'adapter en fonction des effectifs et leur répartition.

Monsieur Henri Ruellan se dit opposé à la tarification proposée pour ne pas pénaliser les familles. Il demande ce qu'il adviendrait si des familles ne pouvaient pas payer.

Monsieur Le Maire réaffirme que cette décision de tarification n'est pas sollicitée de gaité de cœur et a conscience que cela représente un coût supplémentaire pour les familles. La question de la prise en compte du quotient s'est posée, mais compte tenu du coût minimal proposé, son application aurait été peu pertinente.

Monsieur Le Maire rappelle la suggestion, faite par Monsieur Henri Ruellan en commission, de voir comment une aide du CCAS pourrait être envisagée ; il propose de solliciter le CCAS sur cette question.

Monsieur Daniel Brindejone évoque la situation de familles dont les parents travailleraient en horaire décalé et qui seraient pénalisés par une inscription à l'année. Monsieur Le Maire indique que comme pour les autres règlements intérieurs déjà validés (cantine, garderie, centre de loisirs...) il faut avoir des règles générales uniques qui ne peuvent évidemment pas tenir compte de situations spécifiques.

Monsieur Serge Auffret précise qu'il partage les interventions de ses collègues de la minorité et qu'il se déclare opposé à la mise en place d'une tarification pour les TAP.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée :**

**Votants : 17 – abstention : 02 - contre : 02- pour : 13**

Monsieur Ruellan demande que les conseillers lèvent la main lorsque vous demandez « Pour »

Monsieur Le Maire informe qu'il ne changera pas

- Décide de fixer le tarif des Temps d'Activités Périscolaires à 30 € pour les enfants de Plerguer et 40 € pour les enfants hors communes pour l'année scolaire, avec une inscription obligatoire à l'année avec une tarification sur le 1<sup>er</sup> trimestre de la rentrée.
- Décide une mise en application à partir de la rentrée scolaire 2016/2017
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents éventuels

***Délibération n° 2016-06-002***

|  |
|--|
| <b><u>Objet</u> : Centre de Loisirs et Espace Jeunes- Tarification – Dispositif complémentaire -<br/>Approbation</b> |
|--|

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la commune de Plerguer gère en régie directe l'animation du Centre de Loisirs et de l'Espace Jeunes, cette décision ayant été approuvée par le Conseil Municipal dans sa séance du 30 novembre 2015.

Lors de cette même séance, les tarifs à la journée ont été approuvés pour le Centre de Loisirs, ceux-ci étant basés sur le quotient familial (hormis un tarif forfaitaire pour les enfants hors commune).

Il est nécessaire aujourd'hui de compléter le dispositif de tarification pour l'organisation de camps et de séjours, tant pour le Centre de Loisirs que pour l'Espace Jeunes.

Compte tenu de la variabilité des tarifs pratiqués en fonction de la nature et de la durée des camps ou des séjours, il est proposé au Conseil Municipal de valider un principe de tarification et d'autoriser Monsieur le Maire à définir par arrêté municipal les tarifs adaptés à chaque opération. La même proposition est soumise au Conseil Municipal, pour les différents tarifs d'activités de l'Espace Jeunes plutôt que de lui soumettre au fil de l'eau de nouvelles tarifications.

Ainsi, concernant les camps et séjours du centre de Loisirs et de l'Espace Jeunes, la tarification des décomposerait de la façon suivante :

- Pour les enfants de Plerguer (et de Lillemer), un tarif modulé en fonction du quotient familial
- Pour les enfants des communes extérieures, un tarif forfaitaire

Concernant les activités ponctuelles (piscine, cinéma, spectacles...), les tarifs seraient fixés également par arrêté municipal.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,** par un vote à main levée :

Votants : 17 – abstention : 0 – contre : 0 – pour : unanimité

- Décide de fixer le principe de tarification des camps et séjours du Centre de Loisirs et de l'Espace Jeunes sur la base du quotient familial pour les enfants de Plerguer et de Lillemer et d'un forfait pour les enfants des communes extérieures.
- Autorise Monsieur Le Maire à fixer les tarifs, par arrêté municipal, en fonction des spécificités organisationnelles, tant pour les camps et les séjours que les activités
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents devant intervenir.

### ***Délibération n° 2016-06-003***

|  |
|--|
| <b>Objet : Centre de Loisirs et Espace Jeunes – Groupe de Pilotage - Information</b> |
|--|

Dans la lignée de son mode de gouvernance basée notamment sur une démarche participative, la municipalité a installé un groupe de pilotage pour assurer le suivi du fonctionnement du Centre de Loisirs et de l'Espace Jeunes.

A l'instar des groupes de pilotage déjà en place (TAP et cantine notamment), il a été jugé pertinent de travailler de la même manière pour le Centre de Loisirs et l'Espace Jeunes et ce d'autant plus que la commune a repris en gestion directe le 1<sup>er</sup> janvier 2016 la gestion de ces 2 structures.

Ce groupe de pilotage est composé :

- d'élus
- des responsables des centres
- de représentants de parents
- d'animateurs

Cette organisation permettra un suivi permanent des projets, des activités et jouera un rôle de proposition et de veille sur la qualité des services proposés.

**Après avoir échangé, le Conseil Municipal :**

- Prend acte de la création d'un comité de pilotage pour le Centre de Loisirs et de l'Espace Jeunes
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents

**Délibération n°2016-06-004**

**Objet : Centre Multigénérationnel : Dénomination**

Les travaux du « Centre multigénérationnel » avancent et arrivent bientôt à terme.

Il est donc nécessaire de pouvoir lui attribuer une dénomination pour que celle-ci soit facilement identifiée par tous les habitants de Plerguer et tous les utilisateurs potentiels.

Après différents échanges informels opérés avec divers interlocuteurs locaux et après un débat entre élus, il est proposé de retenir l'appellation :

« ESPACE DE LA CERISAIE ».

Cette appellation désignerait la totalité de la structure (pôle associatif, centre de loisirs, espace jeunes) ; par ailleurs le nom de la « Cerisaie » (qui caractérise bien les emblèmes de la commune) était déjà utilisé pour l'ancien bâtiment et était déjà bien installée dans la culture locale.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**, par un vote à main levée :

Votants : 17 – abstention : 0 – contre : 0 – pour : unanimité

- Décide de nommer le centre multigénérationnel « Espace de la Cerisaie »
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents

**Information: Communauté d'Agglomération - Pacte Financier et Fiscal - Echange**

Monsieur Le Maire présente le pacte financier et fiscal de Saint-Malo Agglomération qui résulte de la signature du contrat de ville de Saint-Malo

**Information: Cimetière**

Monsieur Le Maire fait un point sur les travaux et informe qu'un recours devant le juge en référé avait été déposé, celui-ci vient d'être rejeté.

Monsieur Le Maire a levé la séance à 21h40

Signatures :

| <b>Membres présents</b> | <b>Signatures</b> |
|-------------------------|-------------------|
| BEAUDOIN Jean-Luc       |                   |
| CORBEAU Chantale        |                   |
| BOUAISSIER Jean-Pierre  |                   |
| NORRIS-OLLIVIER Karine  |                   |
| PENGUEN Janine          |                   |
| BIENFAIT Jean-Louis     |                   |
| LE POTIER Stéphane      |                   |

|                   |  |
|-------------------|--|
| LOYANT Stéphane   |  |
| NOËL Odile        |  |
| RESTOUX Angélique |  |
| ROGER Michel      |  |
| TROUDE Sylvie     |  |
| ADAM Chantal      |  |
| BRINDEJONC Daniel |  |
| RUELLAN Henri     |  |
| AUFFRET Serge     |  |